FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

COPEAUX DE SAVON DE MARSEILLE VERT

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale: COPEAUX DE SAVON DE MARSEILLE VERT

Identifiant unique de formulation QH00-Q0D4-D00D-43AX

(UFI):

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de Nettoyant

la substance ou du mélange:

Utilisations déconseillées : Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise: Le Sérail

50 boulevard Anatole de la Forge

13014 Marseille

England

+33 (0)4 91 98 28 25

Courriel: contact@savonnerie-leserail.com

Révision: 19/02/2025

Version de la fiche de données de

sécurité:

5.0

Date de la précédente édition: 02/12/2024 (4.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Voir la rubrique 4 concernant les premiers secours.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger: Sans objet.

Mention d'avertissement:Sans objet.Mention(s) de danger:Sans objet.

Conseil(s) de prudence:

Générales: Précautions: Intervention: Stockage: Élimination: -

Contient: Aucune connue.

▼ Autre étiquetage: EUH210, Fiche de données de sécurité disponible sur

demande.

56.38 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité

inconnue.

UFI: QH00-Q0D4-D00D-43AX

2.3. Autres dangers

Autre: Ce mélange/produit ne contient aucune substance

considérée comme répondant aux critères de classification

comme PBT et/ou vPvB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément

aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la

Commission.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. ▼ Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Sodium olivate	N° CAS : 67701-08-0 N° CE: 266-932-7 REACH: N° index :	40-60%		
Water	N° CAS : 7732-18-5 N° CE: 231-791-2 REACH: N° index :	25-40%		
Sodium cocoate	N° CAS : 61788-47-4 N° CE: 262-978-7 REACH:	10-15%		[19]



	N° index :			
hydroxyde de sodium soude caustique	N° CAS: 1310-73-2 N° CE: 215-185-5 REACH: 01-2119457892-27- XXXX N° index: 011-002-00-6	1-3%	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318	
Sodium chloride	N° CAS : 7647-14-5 N° CE: 231-598-3 REACH: 01-2119485491-33- XXXX N° index :	1-3%		

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités: En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital,

apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données

de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation: En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies

respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la

personne sous surveillance.

Contact cutané: En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation

continue: Consultez un médecin.

Contact visuel: En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de

l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact de la victime . Demandez l'assistance

d'un médecin.

Ingestion: Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de

l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données



de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure: Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des concentrations de poussière élevées peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires et la toux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau. Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Des composés halogénés

Certains oxydes de métal

5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés. Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Limiter les déversements, balayer et évacuer à la pelle dans des conteneurs appropriés pour l'élimination. Stocker dans des récipients appropriés et fermés adaptés à l'élimination. Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets. Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de

conditionnement:

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Conditions de stockage: Protéger de l'humidité.

Protéger du rayonnement solaire.

Sec, frais et bien ventilé

Température ambiante, de 15 à 25°C

Matières incompatibles: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

hydroxyde de sodium soude caustique Valeur limite (8 heures) (VI

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 2

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 06/2024.

▼ DNEL

Sodium chloride

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL:	
Effets systématiques à court terme - population globale	Cutanée	126.65 mg/kg/jour	
Effets systématiques à court terme - Travailleurs	Cutanée	295.52 mg/kg/jour	
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	126.65 mg/kg/jour	
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	295.52	



		mg/kg/jour
Effets systématiques à court terme - population globale	Inhalation	443.28 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - Travailleurs	Inhalation	2068.62 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	443.28 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	2068.62 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - population globale	Orale	126.65 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	126.65 mg/kg/jour

PNEC

Sodium chloride

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC:
Eau douce		5 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		500 mg/L
Sol		4.86 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales: La consommation de tabac, de nourriture et de boissons

n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition: Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce

produit.

Limite d'exposition: Les utilisateurs professionnels sont concernés par la

législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail

indiquées ci-dessus.

Mesures techniques: Appliquez les précaution standard du secteur lors de

l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de

poussières.

Les concentrations de poussières et de gaz dans l'air doivent être maintenues aussi faibles que possible et sous les valeurs limites concernées (voir ci-dessous). Utilisez éventuellement une ventilation par aspiration localisée si la circulation ordinaire de l'air dans le local de travail ne suffit pas. Faites en sorte que les affichages du rinçage des yeux et de la douchette de secours soient bien visibles.

Mesures d'hygiène: A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois

le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains,

aux avant-bras et au visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle



Généralités: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant

réutilisation.

Équipements respiratoires: Pas d'exigences particulières.

Protection de la peau:

Pas d'exigences particulières.

Protection des mains:

Pas d'exigences particulières.

Protection des yeux:

Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: Flocons

Couleur: Couleur Olive Odeur / Seuil olfactif (ppm): Caractéristique

pH:

pH en solution: 8-11 (1%)

Densité (g/cm³): Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de

la nature du produit

Viscosité cinématique: Ne s'applique pas aux solides.

Caractéristiques des particules: Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de

la nature du produit

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de (°C):

la nature du produit

Le point/l'intervalle de ramollissement Ne s'applique pas aux solides.

(°C):

Point d'ébullition (°C): Ne s'applique pas aux solides.

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de Pression de vapeur:

la nature du produit

Densité de vapeur relative : Ne s'applique pas aux solides.

Température de décomposition (°C): Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de

la nature du produit

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C): Ne s'applique pas aux solides.

Inflammabilité (°C): Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de

la nature du produit

Température d'auto-inflammation

la nature du produit

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de

(°C):



Limite d'explosivité (% v/v): Ne s'applique pas aux solides.

Solubilité

Solubilité dans l'eau: Complètement soluble

n-octanol/coefficient d'eau (LogKow): Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de

la nature du produit

Solubilité dans la graisse (q/L): Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de

la nature du produit

9.2. Autres informations

D'autres paramètres physiques et

chimiaues:

Aucune information disponible.

Capacités oxydantes: Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de

la nature du produit

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Gel

Solaire

10.5. Matières incompatibles

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit/composant hydroxyde de sodium

soude caustique

Valeur : Effets nocifs observés (provoque de graves brûlures)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit/composant hydroxyde de sodium

soude caustique

Valeur : Effets nocifs observés (Provoque de graves lésions des yeux)

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Produit/composant hydroxyde de sodium

soude caustique

Espèce: Humain

Valeur: Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme

Aucune connue.

▼ Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Produit/composant hydroxyde de sodium

soude caustique

Espèce: Daphnie, Ceriodaphnia dubia

Milieu Eau

environnemental:

Durée: 48 heures Test: CE50 Valeur: 40,4 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant COPEAUX DE SAVON DE MARSEILLE VERT

Durée: 28 jours



Valeur: 80 %

Conclusion : Biodégradabilité facile

Test: OCDE 301 A

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. ▼ Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Èliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

HP 4 - Irritant (irritation cutanée et lésions oculaires)

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED: Sans objet.

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	I	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	Env**	Autres informati ons :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

^{*} Groupe d'emballage

Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

^{**} Dangers pour l'environnement

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Sans objet.

Limites d'utilisation: Aucune particulière.

Demandes de formation spécifique: Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Categories / Substances

dangereuses désignées:

Autre: Sans objet.

Sources: Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18

décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à

l'étiquetage et à l'emballage des substances et des

mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et

du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des

substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables

à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H290, Peut être corrosif pour les métaux.

H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318, Provoque de graves lésions des yeux.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

ds = les déchets spéciaux

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

EuPCS = Système européen de catégorisation des produits

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scenario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

Sans objet.

Validé par

LE SERAIL

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle. Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.



Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr